



Déclaration liminaire

Ce comité technique ministériel a pour principal objet le « bilan de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19 et un point de situation sur la mise en œuvre des plans de reprise d'activité ».

Les crises sont un révélateur extrêmement puissant des réalités et des dysfonctionnements. Nous ferons un focus sur quelques aspects significatifs et sur quelques propositions. Un point sur l'INPI et la DGCCRF suivront.

La CFDT et la CFTC Finances rendent d'abord un hommage fort au personnel soignant dont la mobilisation générale et les moyens exceptionnellement accordés auront permis de répondre, malgré toutes les difficultés, à la crise sanitaire.

Mais également à tous ceux qui, dans l'ombre, invisibles, ceux dont la considération est inversement proportionnelle à l'utilité sociale, auront aussi permis le succès du confinement et la moindre circulation du virus.

Enfin, dans notre périmètre, n'oublions pas les personnels des ministères économiques et financiers (MEF) qui auront contribué, à leur place, à l'efficacité de la lutte contre le virus (contrôle douanier sur les masques, relevés de prix de la DGCCRF sur les gels hydro alcooliques, analyse de la surmortalité par les agents de l'INSEE, agents de la DGFIP dans les trésoreries hospitalières, etc.). Enfin, les agents en première ligne sur le front économique doivent être cités : ceux de la DGFIP avec le fonds de solidarité, de la DGE, les assistantes sociales, acteurs de la prévention, médecins de prévention... Sans oublier nos collègues d'outre-mer.

- **Le prisme budgétaire**

Le système de santé a finalement tenu bon **au prix** d'une mobilisation générale, d'une autre organisation, de sacrifices et de moyens financiers exceptionnels. Mais l'État n'est pas une entreprise. Quand tout va mal, il ne reste plus que l'État providence et son filet protecteur pour l'économie et la situation sociale. Quel pied de nez de l'histoire aux tenants du libéralisme !

La réforme de l'État (RGPP, Réate, MAP, CAP22) est pensée depuis de nombreuses années par nos gouvernants sous le prisme budgétaire. **Nous payons au prix fort le vide de la pensée politique**, de l'absence de sens, d'objectifs et de moyens.

Si les citoyens s'éloignent de l'État, c'est qu'il ne joue pas son rôle de régulateur et de stratège. **Nous en payons le prix avec la défiance envers les représentations de tous ordres et la montée des populismes** qui fait courir un grave danger pour notre démocratie.

Les réformes ne sont pensées qu'en terme de coûts : ainsi, la tarification à l'acte implique de traiter les hôpitaux comme des entreprises. Le développement de structures périphériques de l'Etat (agences), où le contrat de droit privé est la norme, a engendré selon les dires des citoyens et de nombreux experts, un système "bureaucratique", véritable obstacle au besoin de réactivité de l'Etat face à la crise, éloigné des réels besoins des usagers et des agents.

La crise sanitaire nous montre que **la seule boussole budgétaire conduit à l'impuissance de l'État**. Il faut **redonner du sens, refaire lien, renforcer et recréer les solidarités**, redéfinir nos services publics en fonction des besoins de la population. Et en débattre pour faire démocratie.

Enfin, **la responsabilité sociale de l'administration** est pleinement engagée envers les métiers ignorés et dévalorisés. La recherche des prix les plus bas notamment en matière de **nettoyage** est incompatible avec l'impératif de sécurité sanitaire. Un seul exemple : dans un service, une désinfection bi-quotidienne préconisée qui se transforme en nettoyage hebdomadaire.

- **Des Plans de continuité d'activité (PCA) non discuté et sans plan d'actions**

La CFDT-CFTC Finances notent que **la prévention reste le parent pauvre de nos politiques publiques**. Être préparé, équipé, formé, organisé, c'est être prêt !

Les PCA ont tardé à être communiqués parce qu'ils **n'étaient pas prêts**. Leur non mise à jour, pour certains depuis la crise du H1N1 en 2009 constituent **un risque réel** pour des administrations dont le rôle est essentiel.

Sur la méthode, **les PCA ne sont pas construits avec les agents et leurs représentants**. C'est peut-être la raison pour laquelle ils se réduisent à une liste plus ou moins longue de missions prioritaires. Un plan de continuité d'activité sans plan d'action interroge. Où sont les agents ? Où sont les moyens techniques ? Où évoque-t-on les mesures de prévention ?

Des PCA qui recensent les missions prioritaires et qui ignorent ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre expliquent **le flottement et les dysfonctionnements des administrations**, en particulier la première semaine (semaine 12) de confinement.

Proposition : faire figurer la **mise à jour des PCA dans le DUERP**.

Proposition : **Intégrer la fonction Prévention des risques** (sanitaire, climatique, terroriste, etc.) dans chaque structure, renforcer le rôle de coordination du secrétariat général dans le pilotage et la coordination

Proposition : **Rendre obligatoire une mise à jour des PCA tous les deux à trois ans**. Organiser des réunions entre l'administration et les OS.

Proposition : **prendre en considération la continuité d'activité lors** de l'élaboration et des discussions **des réformes de structures**.

- **Un dialogue social qui a montré son efficacité**

L'objectif du gouvernement est de **réduire le rôle et la place des organisations syndicales** (loi TFP réduction importante de la compétence des CAP, suppression des CHSCT pour le 1er janvier 2023...).

Et pourtant, **les organisations syndicales ont démontré leur utilité**. Elles ont été aux rendez-vous téléphoniques afin de trouver des solutions aux situations extraordinaires vécues par les agents et les cadres. Au plan national, les multiples audio conférences avec les ministres, la secrétaire générale, les directeurs généraux en attestent et ont permis de trouver des réponses à des situations précises. Au plan local, la situation est plus nuancée, les militants locaux ayant dû quelquefois fermement batailler pour faire valoir leurs demandes.

La CFDT et la CFTC Finances ne considèrent pas que le rôle d'une OS soit uniquement de jouer les pompiers. Le dialogue informel institué a montré une certaine efficacité à la fois dans le temps et dans les résultats.

Proposition : instituer des réunions informelles plus régulières, y compris avec les ministres puisqu'ils sont absents des CTM, même s'ils ont une bonne excuse pour celui-ci avec la démission du gouvernement.

- **Les rendez-vous manqués de la reconnaissance des personnels**

Quel que soit l'engagement des agents et des cadres, la contrainte budgétaire ne permet pas d'attribuer **la prime Covid** à tous ceux qui devraient en bénéficier et son attribution **crée des tensions dans les services**. Le fait d'écarter les agents en ASA qui ont été placés pour une grande partie dans cette situation malgré eux (pas d'ordinateurs portables, pas d'accès aux applications, désorganisation des services...) est vécue comme **une profonde injustice**. Sentiment d'autant plus aggravé à la DGFIP quand on essaie par tous les moyens de requalifier des jours de travail en autorisation d'absence en utilisant par exemple l'application du contrôle fiscal **ALPAGE comme une pointeuse**.

La suppression de jours RTT et de congés pour les télétravailleurs et les agents placés en ASA est **une lourde faute managériale**. À cette occasion, l'arrogance de la toute-puissance de l'État employeur s'est exprimée en refusant tout simplement de discuter du sujet avec les OS, alors que **dans le privé**, la suppression des congés était **subordonnée à un accord** de branche ou d'entreprise. Dialogue social dans le privé, acte d'autorité dans le public. Le résultat est que les agents considèrent cela injuste et inutile. En outre, ces actes managériaux ont généré une démobilisation et aggravé encore un peu plus la défiance des personnels.

La CFDT Finances a déposé un recours sur le fond devant Conseil d'État contre l'ordonnance "congés" et attend sereinement le jugement.

- **Le matériel de protection : de petites économies qui coûtent cher**

Nous n'avons pas de stock stratégique de masques, gel hydro alcoolique et lingettes pour des raisons budgétaires. Quel est donc le montant des économies réalisées par le non remplacement des stocks de masques et quel est le coût de l'approvisionnement des masques manquants ? Les économies budgétaires réalisées se transforment au final en des dépenses plus importantes.

La responsabilité de l'État est de payer pour un risque qui ne se réalise pas. C'est ainsi que les concitoyens seront assurés et rassurés. Cela fait partie aussi du rôle protecteur de l'Etat. Il a failli.

Proposition : **reconstituer un stock stratégique permanent** de masques, gels et lingettes dans les MEF et informer les représentants des personnels.

- **La transition numérique au service des agents, du service public et de l'environnement**

Côté pile, l'impréparation a été lourde de conséquences. Pas assez d'ordinateurs portables, difficultés d'accès aux applicatifs...Ce qui était impossible hier, l'est devenu soudainement (accès VPN, par exemple). Les MEF se sont ainsi privés, selon l'expression marxiste de la DGFIP, de près d'un tiers de leur « force de travail ». A l'inverse, des agents se sont retrouvés sans rien pouvoir faire et ont pu mal le vivre. Le travail à domicile s'est fait dans la précipitation. Il faudra suivre attentivement les TMS qui auront pu apparaître durant cette période.

Proposition : suivi par le CHSCTM des TMS signalés.

Proposition : recenser les applicatifs utilisés à distance pendant la période.

Côté face, les agents ont été innovants pour faire face à l'absence de réunions de service et d'outils collaboratifs qui fonctionnent en utilisant le système D, Débrouille depuis leurs téléphones personnels : réunions WhatsApp...

Proposition : développer des outils de visioconférence qui fonctionnent et éviter les outils tels que Zoom qui posent des problèmes de sécurité, comme cela a été le cas

Proposition : développer des outils collaboratifs (chat, partage de fichiers...) qui fonctionnent

Les cadres ont été souvent livrés à eux-mêmes et rencontré des difficultés, faute de préparation, de directives claires, de moyens techniques et de formation. Outre le management à distance dans une proportion sans précédent vu le nombre d'agents concernés par le télétravail en mode dégradé, ils ont également été amenés à perdre leur temps à gérer les arbitrages imposés par la parution des textes congés/RTT et prime COVID.

Proposition : développer des formation management et télétravail et ne pas se contenter de guides.

Enfin, le constat de l'évolution nécessaire des réunions en mode mixte présentiel/distanciel. Cela implique **le développement de la visioconférence à la demande de l'organisation syndicale**, afin que la participation soit soutenable sur la durée de la réunion.

Dans la période, cela permet de **ne pas faire courir de risques supplémentaires aux militants vulnérables**, de **ne pas faire de discrimination par l'état de santé**, et de **permettre à des femmes éloignées géographiquement et peu disponibles de pouvoir participer à des réunions** dont on les aurait exclus en temps ordinaire.

- **La reprise d'activité**

Les ministres ont donné **le signal du retour dans les services, comme si** le travail ne se réduisait qu'au présentiel et que **le télétravail n'était pas du travail**. Or, la CFDT et la CFTC Finances s'engagent pour développer le télétravail, tant pour **l'équilibre personnel** que **l'intérêt du service**,

des **économies de déplacements** et la **diminution de la pollution**, de la **qualité retrouvée dans les transports** en commun avec **l'impératif sanitaire**.

Nous vivons l'incertitude. Une deuxième vague est extrêmement probable selon le Conseil scientifique dans son avis du 21 juin dernier, même si on n'en connaît pas la hauteur. Dès lors, le respect des gestes barrière doit être la règle. Mais le relâchement est général et les services des MEF ne font pas exception tant dans le respect des distances que dans l'usage des masques. Les distances de sécurité ont du mal à être respectées dans les restaurants administratifs. Preuve est faite que les notes, circulaires, guides, affiches ne sont pas efficaces. Les responsables doivent discuter avec leurs agents pour les convaincre de l'utilité des mesures barrières.

Proposition : un dialogue entre le responsable direct et les agents est indispensable pour rappeler l'intérêt des gestes barrières avec un virus qui circule toujours.

DGCCRF

La CFDT et la CFTC Finances font le constat de l'absence de recrutement de contrôleurs cette année alors même que les besoins dans les services le nécessitent. En conséquence, nous demandons le recrutement d'inspecteurs sur la liste complémentaire.

INPI

En application de la loi Pacte de 2019, l'État a décidé que les entreprises devront, au plus tard en 2023, déposer par voie électronique leurs déclarations de création de modification ou de cessation et cela devant un organisme unique. Il s'agit de trois défis majeurs pour le service public :

- pour faire passer en 3 ans les déclaration dématérialisées de 39 % à 100 %
- pour doter l'organisme chargé du guichet unique des moyens nécessaires
- pour conduire un dialogue social à la hauteur.

Selon l'étude d'impact de la loi PACTE, 1500 ETP en tout seraient concernés dont la moitié en suppressions d'emplois. Ces emplois concernés se retrouvent dans plusieurs organismes qui sont des centres de formalités des entreprises appelés à disparaître. Ce sont les URSSAF, les chambres commerciales d'industrie, de métiers et d'agriculture, et les SIE de la DGFIP. C'est aussi le SCN guichet des entreprises de la direction générale des entreprises qui doit être transféré à l'INPI.

L'INPI a été choisie par le Premier ministre comme organisme unique, puis le gouvernement espérait faire passer sa réforme et ses décrets sans consulter personne. La branche des Centrales alertée par la section de l'INPI a dû menacer de faire annuler le décret pour obtenir une consultation du CTAC. La branche a aussi et surtout obtenu un arrêté de restructuration qui assure une indemnisation et le maintien des rémunérations aux agents.

Pour la CFDT Finances, il reste à satisfaire trois sujets importants en suspens.

- Les effectifs nécessaires à créer et leur traduction dans la loi de finances pour 2021
- Le dialogue social et la suite qui sera réservée à la demande de concertation que la branche DGFIP a formulée.
- La question de l'assistance aux entreprises et de la clarification de la répartition entre les organismes qui reste floue alors que c'est dans cette fonction que résident les plus gros besoins en effectifs.

Au total, la CFDT n'a pas de raison à s'opposer par principe à un guichet unique qui permettra à terme d'importantes simplifications au profit des entreprises. Par contre nous sommes encore loin d'être rassurés sur sa mise en œuvre.

La fédération a alerté la confédération et les fédérations concernées par la réforme. Elle va également demander à rencontrer en bilatérale le chef de la mission chargée du pilotage de la réforme, Xavier Merlin.